

Quelques consignes concernant les comptes personnels

1. Première connexion

Pour accéder à son compte personnel la première fois : dans la rubrique « Membres », choisissez la catégorie « Mon compte ». Votre identifiant est l'adresse électronique que vous avez transmise à la SLP. Pour votre première connexion, il faut cliquer sur « Mot de passe oublié ». Un message sera envoyé à votre adresse électronique, vous permettant d'activer votre compte.

2. Fonctionnalités du compte

Lors de vos connexions ultérieures, vous pourrez modifier ce mot de passe, si vous le souhaitez, modifier vos données personnelles le cas échéant, compléter votre fiche à destination de l'annuaire accessible aux membres, vérifier que vous vous êtes bien acquittés de votre cotisation pour l'année en cours. **N'oubliez pas d'enregistrer** vos modifications en cliquant sur « Enregistrer » tout en bas de la page.

Il faut que vous soyez connectés pour que l'annuaire des membres affiche davantage d'informations (si celles-ci ont été renseignées par les intéressés).

3. Confidentialité des données

Certaines de ces informations ne sont accessibles qu'à vous et aux administrateurs du site, d'autres sont visibles par les membres qui se connectent : dans chaque cas, le statut des informations est précisé. Vous pouvez par exemple ne pas souhaiter divulguer votre adresse électronique à l'ensemble des membres : c'est toujours possible, sans pour autant renoncer à transmettre une adresse électronique aux administrateurs de la SLP. Les informations caractérisées par « visible par les administrateurs » ne sont pas publiques (votre adresse par exemple) et il est important que les administrateurs disposent ici d'informations à jour.

4. Paiement en ligne

Il est désormais possible de payer en ligne sa cotisation via un compte Paypal. Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton « Je paye ma cotisation pour 2013 » de votre compte sur notre site, et de suivre les instructions du site Paypal vers lequel vous serez dirigés. Si vous ne disposez pas de compte Paypal et que vous souhaitez payer en ligne, il sera nécessaire d'en créer un. Vos données bancaires ne sont pas collectées par notre site et la sécurité de la transaction est assurée par Paypal.

5. Difficultés que vous pourriez rencontrer

a. Vous ne parvenez pas à obtenir de mot de passe : si vous disposez de plusieurs adresses électroniques et que vous ne vous rappelez plus laquelle vous avez transmise à la SLP, pensez à essayer toutes vos adresses électroniques. Si le problème persiste, envoyez un mail à l'administratrice depuis l'adresse électronique qui servira d'identifiant sur notre site.

b. Le statut de vos cotisations indique « veuillez contacter la trésorière ». Ce message s'adresse en fait aux membres qui se trouvent dans trois cas de figure pendant la première année de ce nouveau site :

– aux membres honoraires, qui n'ont pas à s'inquiéter de ce message, lequel ne devrait plus s'afficher pour eux d'ici un an ;

– aux membres qui se sont trompés dans le montant de leur cotisation une année précédente et qui doivent un peu plus ou un peu moins que le montant de la cotisation normale ; la trésorière leur permettra de remédier à cette erreur ;

– les membres qui ont plus de deux années de cotisations de retard.